

## Carte nationale d'identité (majeur)

**Attention : des sites frauduleux proposent des démarches payantes. Le site de [pratique.pantin.fr](https://pratique.pantin.fr) vous garantit une démarche gratuite et officielle.**

Il est possible de demander une carte nationale d'identité à condition d'être de **nationalité française**.

Depuis le 1er janvier 2014, la carte nationale d'identité a une **validité de 15 ans** pour un majeur. Toute carte délivrée entre 2004 et 2013 reste valide 5 ans après la date d'expiration indiquée au verso.

La demande peut être **réalisée dans la ville de son choix à condition qu'elle soit équipée de dispositifs de recueil**. La liste des mairies équipées est disponible sur le site de la préfecture de Bobigny. Il est possible de faire une pré-demande en ligne sur : [passeport.ants.gouv.fr](https://passeport.ants.gouv.fr).

**Ma présence est obligatoire** au moment du **dépôt et du retrait**.

Les délais d'obtention d'une carte nationale d'identité sont variables ; l'approche des vacances scolaires les augmentent notablement. Tout délai de production communiqué par les agents au moment du dépôt est donné à **titre indicatif**.

Pour connaître les délais pour la période actuelle, vous pouvez appeler le serveur vocal interactif 34 00 qui vous informera sur les délais de délivrance actualisés en fonction du lieu de votre demande. Seule la Préfecture prend la décision de délivrer le titre d'identité.



Pour toute demande particulière ou urgente, merci d'envoyer un mail à [population@ville-pantin.fr](mailto:population@ville-pantin.fr). Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

## Démarche sur rendez vous

Par téléphone aux horaires d'ouverture du pôle Population et Funéraire : 01 49 15 41 10.



PRENDRE RDV POUR CNI / PASSEPORT - Pantin e-services

## Je constitue mon dossier

Je me munis systématiquement des originaux des pièces.

## Dans tous les cas

- › Justificatif de domicile de moins d'un an : quittance de loyer non manuscrite ou titre de propriété / facture ou échancier d'électricité, de gaz ou d'eau / facture de téléphone fixe ou mobile / avis d'imposition ou certificat de non

<https://pratique.pantin.fr/etat-civil-identite-et-elections/identite-et-affaires-generales/carte-nationale-didentite-majeur?>

imposition / justificatif de la taxe d'habitation / relevé de la CAF mentionnant une aide au logement / attestation ou facture d'assurance.

- Pour les personnes hébergées : une attestation d'hébergement datée et signée, un justificatif de domicile ou de résidence de plus de un mois et la pièce d'identité de l'hébergeant, ainsi qu'un document officiel au nom de l'hébergé et à l'adresse de l'hébergeant.
- Mon passeport et ma carte d'identité en cours de validité ou périmé(s) (si je possède ces pièces d'identité).
- Une photo d'identité récente (format selon normes ISO/IEC 19794-5:2005).

## Et en plus selon ma situation

### Pour une 1ère demande :

- Si je n'ai pas de passeport ou qu'il est périmé depuis plus de 2 ans : je présente un acte de naissance de moins de 3 mois précisant ma nationalité française.
- Si je viens d'acquérir la nationalité française, mon acte de naissance transcrit à Nantes sera télé-transmis directement par le dispositif COMEDEC.

### Pour un renouvellement :

- Si ma carte nationale d'identité est périmée depuis plus de 5 ans et que je ne possède pas de passeport ou qu'il est périmé depuis plus de 2 ans : je présente un acte de naissance de moins de 3 mois précisant ma nationalité française.

### Pour un renouvellement suite à vol :

- Je présente la déclaration originale de vol et je me munis de 25 € de timbre fiscal électronique à acheter auprès d'un buraliste équipé de l'application "point de vente agréé" du Trésor Public ou sur [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr).
- Je présente un acte de naissance de moins de 3 mois.

### Pour un renouvellement suite à perte :

- Lors du rendez-vous, il me sera demandé de compléter une déclaration de perte de CNI/passeport qui sera transmise aussitôt à la Préfecture.
- Je présente un acte de naissance de moins de 3 mois et je me munis de 25 € de timbre fiscal électronique à acheter auprès d'un buraliste équipé de l'application "point de vente agréé" du Trésor Public ou sur [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr).

## Je dépose mon dossier complet le jour du rendez-vous

### Pôle Population et Funéraire

tél. : 01 49 15 41 10

Centre administratif - 84/88 avenue du Général Leclerc

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h puis de 13h30 à 17h - Jeudi de 13h30 à 17h

Je peux suivre ma demande de passeport en ligne :

Je me munis du numéro du récépissé de la demande et je consulte le site [passeport.ants.gouv.fr](https://passeport.ants.gouv.fr).

## Je retire ma carte nationale d'identité

### Accueil du centre administratif

84/88 avenue du Général Leclerc

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 puis de 13h30 à 17h15

<https://pratique.pantin.fr/etat-civil-identite-et-elections/identite-et-affaires-generales/carte-nationale-didentite-majeur?>

Impérativement muni(e) :

- > Du récépissé de dépôt.
- > De l'ensemble des documents mentionnés sur le récépissé de dépôt.

La carte nationale d'identité devra être retirée dès sa mise à disposition et dans un délai maximum de 3 mois. Passé ce délai, la carte nationale d'identité sera détruite.



## BON À SAVOIR

Si je veux ajouter un deuxième nom, je dois produire :

Nom marital : acte de mariage ou de naissance de moins de 3 mois.

Nom d'usage d'un parent : acte de naissance de moins de 3 mois.

Nom d'usage d'un ex-époux : jugement de divorce mentionnant l'accord.

Nom d'usage d'un époux décédé : livret de famille à jour.

Si je suis dans l'incapacité physique de me déplacer au centre administratif, je peux solliciter une visite à mon domicile en contactant le pôle Population et Funéraire aux heures d'ouverture. Un certificat médical me sera demandé.

Déclaration de perte

À télécharger sur le site internet du service public ou à établir à notre guichet.

Déclaration de vol

À établir auprès d'un commissariat, d'une gendarmerie ou d'une ambassade de France.

### CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 avenue du Général Leclerc  
93507 Pantin Cedex

 01 49 15 40 00

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30